

État de situation

Réseau des aires protégées au Québec

Contexte historique

En 2000, le gouvernement du Québec s'est engagé à poursuivre la réalisation d'un réseau d'aires protégées selon les orientations stratégiques suivantes :

- a) augmenter à au moins 8 % la superficie en aires protégées du Québec, et ce, pour 2005;
- b) s'assurer que toutes les nouvelles aires constituées soient représentatives de la biodiversité du Québec et;
- c) prendre en considération les préoccupations socioéconomiques des populations visées.

Ces orientations ont été reconduites, par le gouvernement en 2005, et les objectifs ont été reportés à 2008.

Réalisation depuis 2002

Pour réaliser l'ensemble de ses objectifs, le gouvernement a notamment articulé son plan d'action comme suit :

- A) Adoption en 2002 de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) qui définit le terme « aire protégée » et qui crée de nouveaux statuts d'aires protégées : réserve de biodiversité projetée, réserve aquatique projetée, réserve de biodiversité et aquatique et paysage humanisé (projeté).
- B) Protection des territoires mis en réserve (réserves de biodiversité et aquatiques projetées) à des fins d'aires protégées à partir de 2002, notamment dans les régions de la Côte-Nord, du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de l'Abitibi-Témiscamingue et à la baie James, en réalisant un ensemble d'activités d'acquisition de connaissances, de consultation, obtention du statut projeté (45 réserves de biodiversité projetées à statut permanent, 7 réserves aquatiques projetées).
- C) Poursuite de l'identification de nouvelles aires protégées pour l'ensemble des régions du Québec, de manière à ajouter au réseau actuel d'aires protégées les écosystèmes qui ne sont pas encore représentés. La démarche de création de nouvelles aires protégées devra aussi viser la sauvegarde de milieux aquatiques, marins et estuariens.
- D) Encourager, sur les terres du domaine privé, la conservation volontaire par une accélération du processus de reconnaissance des réserves naturelles en milieu privé et par une assistance financière significative à des projets d'acquisition de terres privées par des organismes de conservation.
- E) Poursuite des travaux menant à la création de parcs nationaux notamment au nord du Québec.

En 2002, le Québec comptait 2,87 % de son territoire en aires protégées. Aujourd'hui, le Québec en compte 4,79 %. Par ailleurs, l'ajout d'aires protégées depuis 2002 a été plus important que ce que ces chiffres laissent paraître puisque la publication du Registre des aires protégées du Québec, en février 2007, a nécessité la révision complète des critères de qualification de toutes les aires protégées qui étaient comptabilisés. Cette révision a induit une diminution d'environ 2 % de la superficie totale d'aires protégées.

La figure 1 présente le réseau actuel des aires protégées du Québec en date de mars 2007. Le tableau 1 présente la répartition des aires protégées du Québec par classe de superficie.

Objectif 2008

D'ici 2008, les défis sont de :

- a) atteindre 8 % de la superficie du Québec en aires protégées, ce qui signifie la protection d'environ 53 500 km² de territoire;
- b) identifier de nouveaux territoires d'intérêt qui seront représentatifs de la diversité biologique, en tenant compte des impacts socioéconomiques liés à leur protection;
- c) intégrer la participation des principaux intervenants aux différentes phases de sélection, d'acquisition de connaissances, de protection et de gestion de ces nouvelles aires protégées; et
- d) soutenir, le cas échéant, les initiatives de mise en valeur éducative, écologique et récréative des ces territoires.

Province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James et région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue

La figure 2 montre le réseau des aires protégées de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue. La figure 3 montre le réseau des aires protégées de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James.

Les territoires des réserves de biodiversité projetées du lac Opasatica, du lac des Quinze, de la forêt Piché-Lemoine et du réservoir Decelles sont tous situés, à la fois en Abitibi-Témiscamingue et dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James.

Les figures 4 et 5 illustrent, respectivement, la répartition des aires protégées par région administrative et la répartition des aires protégées par province naturelle.

De février 2003 à mars 2007, le réseau des aires protégées en Abitibi-Témiscamingue a augmenté considérablement, passant de 0,6 % à 4,2 %. On y trouve 1 réserve de biodiversité possédant un statut permanent de protection, 9 réserves de biodiversité projetées, 1 portion de réserve aquatique projetée, 1 réserve écologique projetée, 8 réserves écologiques, 42 aires de concentration d'oiseaux aquatiques, 2 aires de confinement du cerf de Virginie, 12 colonies d'oiseaux sur îles ou presqu'îles, 15 écosystèmes forestiers exceptionnels (13 forêts anciennes et deux forêts rares), 1 habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable, 17 habitats du rat musqué, 22 héronnières, 2 milieux naturels de conservation volontaire, 1 parc national, 1 projet de parc national et 1 réserve naturelle.

À l'heure actuelle, dans la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James, les aires protégées correspondent à 6,7 % du territoire. Cet ensemble, une fois complété, protégera une grande diversité d'écosystèmes terrestres et aquatiques de cette province naturelle.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Le 10 avril 2007

Figure 1 : État du réseau des aires protégées du Québec (19 mars 2007)

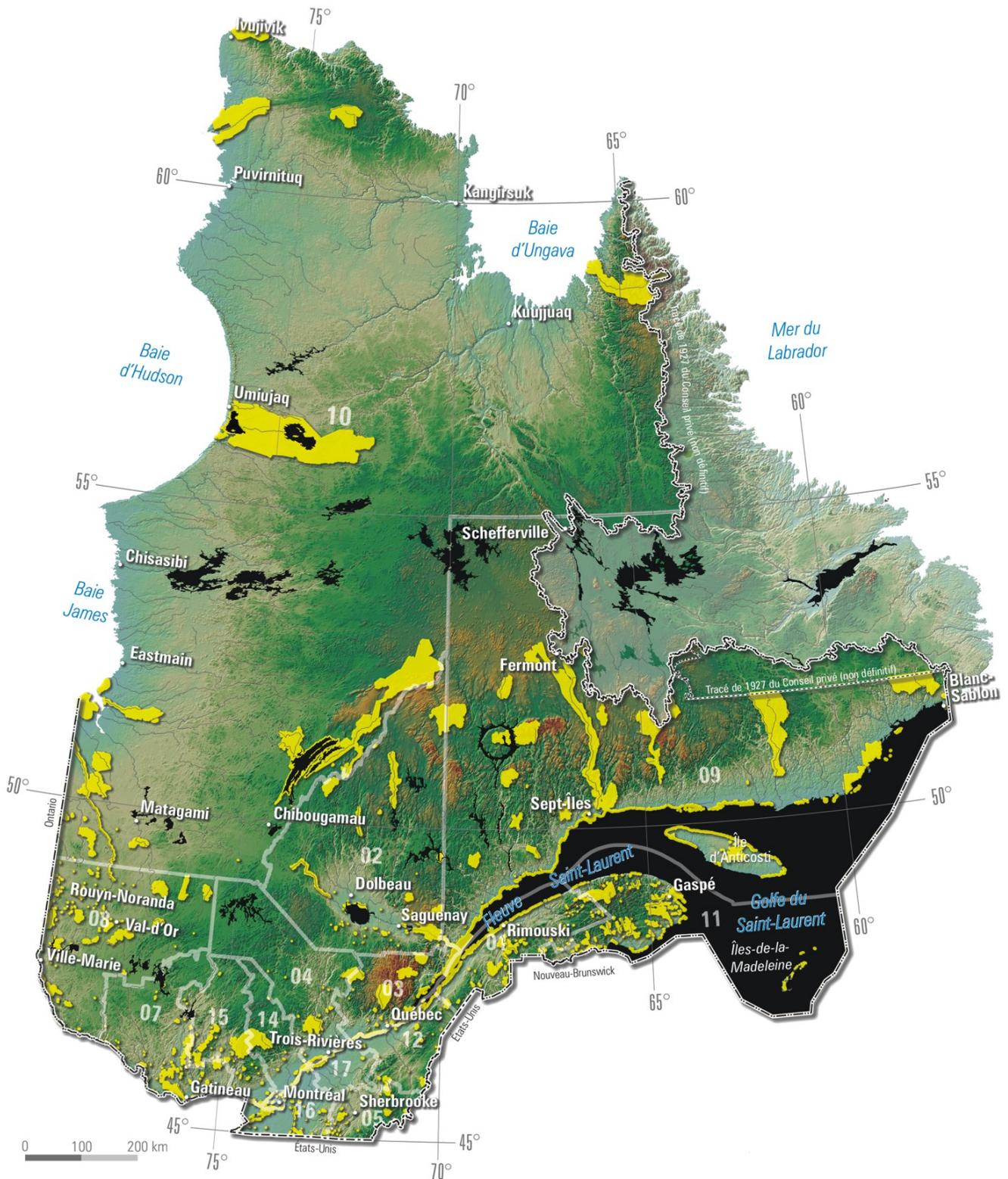


Tableau 1 : Répartition des aires protégées du Québec par classe de superficie

	0 - 0,1 km ²	0,1 - 10 km ²	10 - 100 km ²	100 - 500 km ²	500 - 1 000 km ²	1 000 - 2 500 km ²	2 500 - 5 000 km ²	10 000 km ² et plus
Réserve aquatique (permanente et projetée)	0	1	0	5	0	0	1	0
Réserve de biodiversité (permanente et projetée)	0	0	6	26	6	6	1	1
Réserve écologique (permanente et projetée)	4	54	12	5	0	0	0	0
Parc national (et réserve de parc national)	0	4	7	6	3	5	1	1
Total MDDEP	4	59	25	42	9	11	3	2
Autre aires protégée	270	1303	133	10	2	0	0	0
<i>Grand total</i>	274	1362	158	52	11	11	3	2

Figure 2 : Réseau des aires protégées de l'Abitibi-Témiscamingue (19 mars 2007)

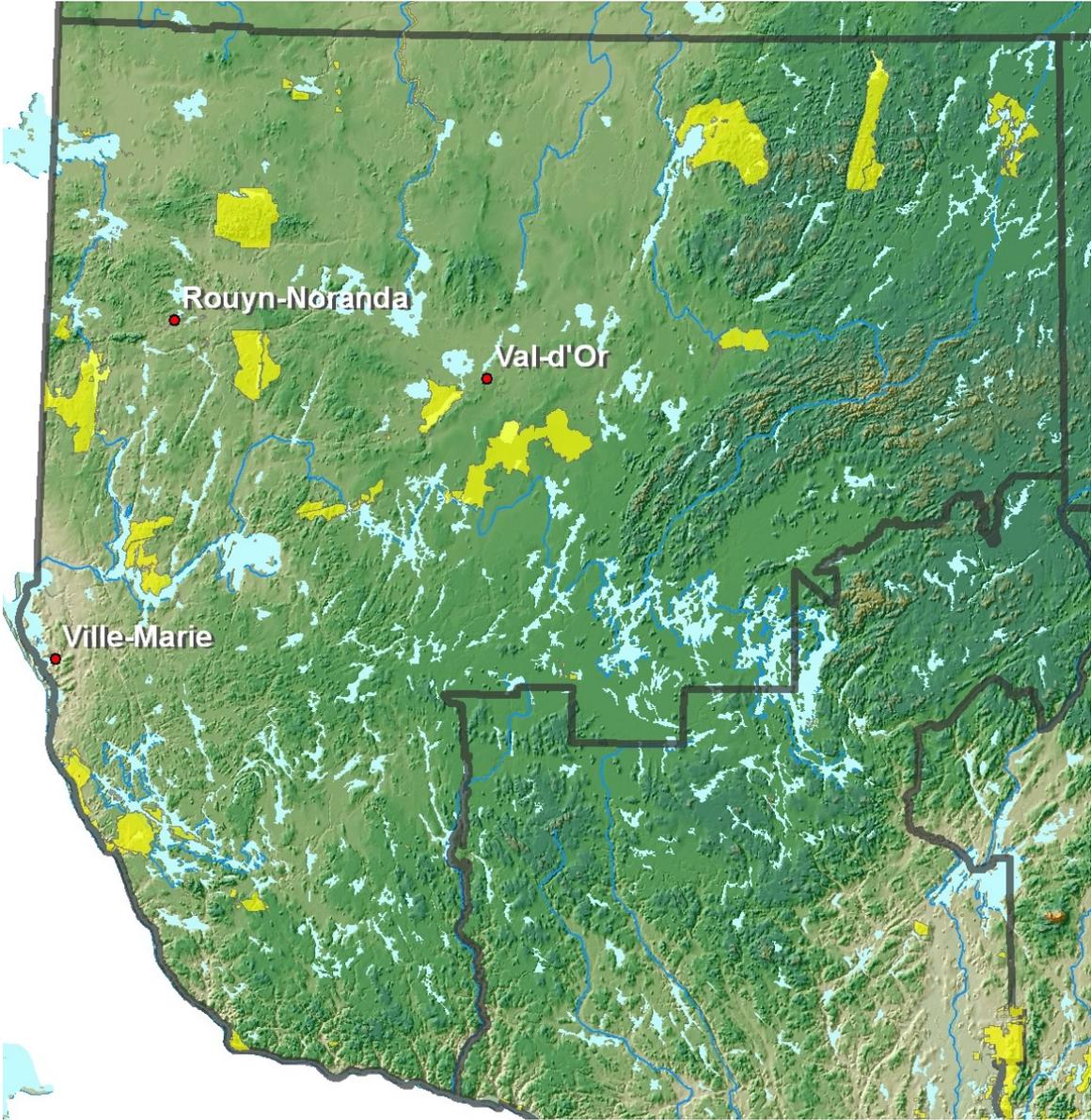


Figure 3 : Réseau des aires protégées de la province naturelle des Basses-terres de l'Abitibi et de la baie James

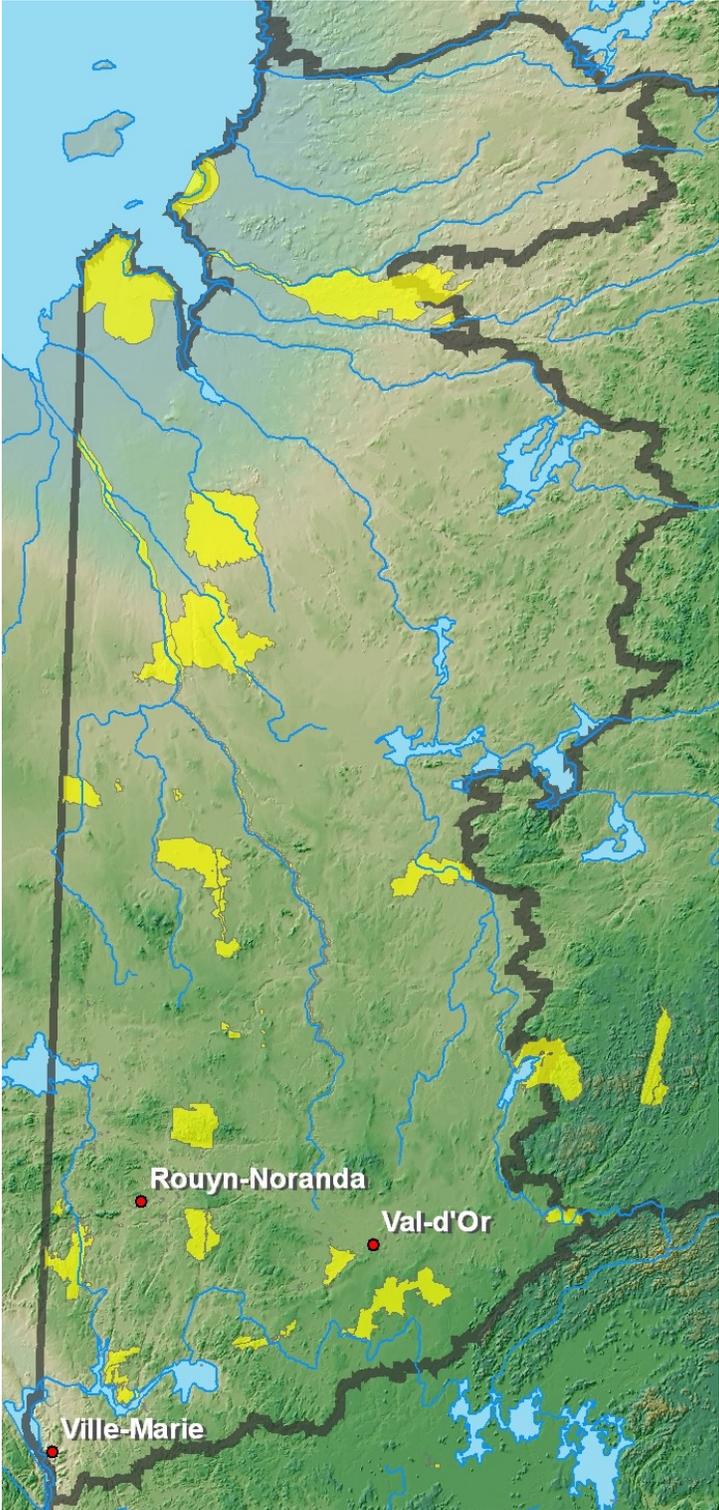
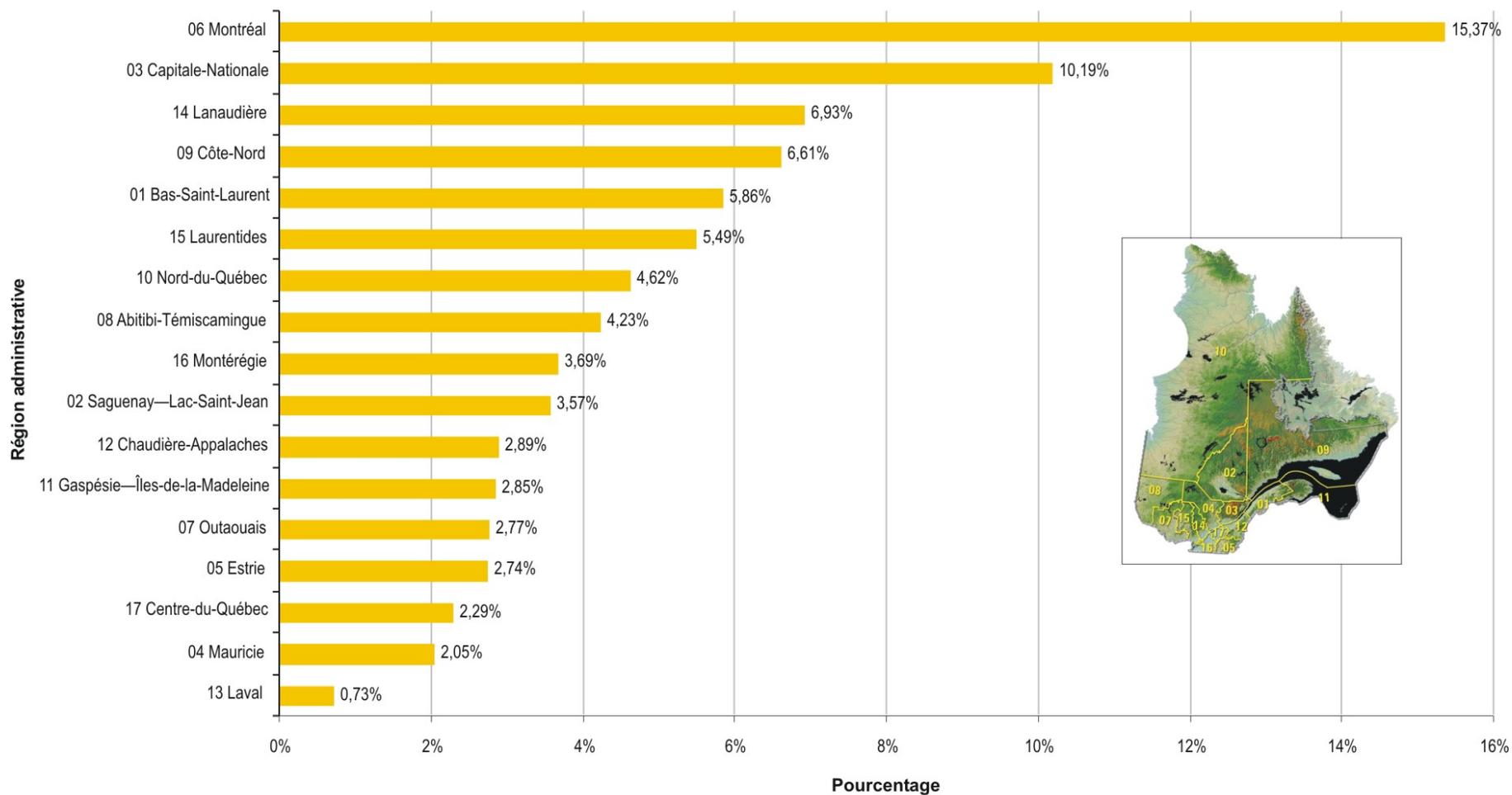


Figure 4

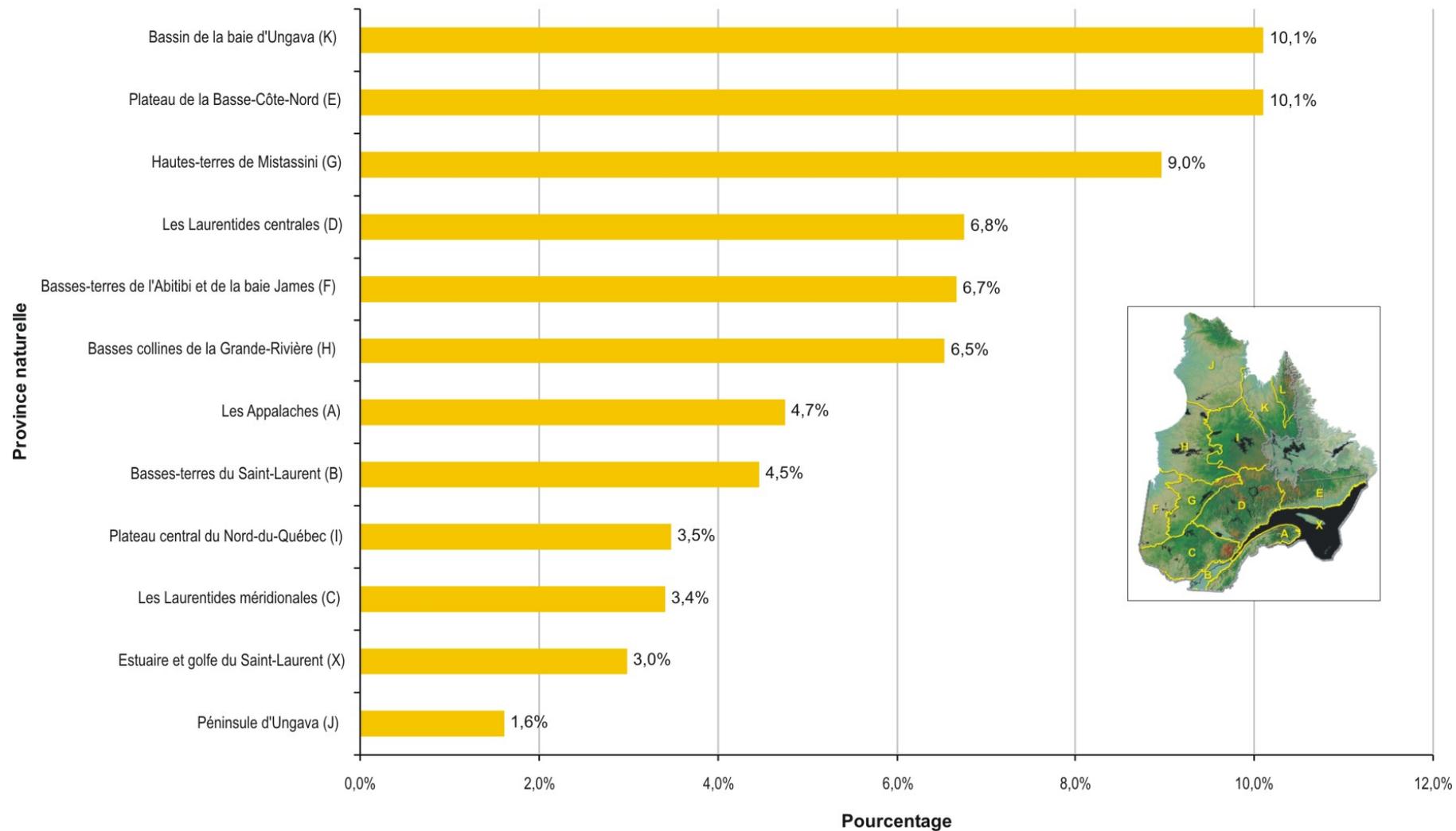
Pourcentage d'aires protégées par région administrative



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, février 2007.

Figure 5

Pourcentages d'aires protégées par province naturelle



Source : Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs, janvier 2007.